

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes . . . . . 3 fr. 00  
Réclames . . . . . 0 fr. 50  
Faits divers . . . . . 1 fr. 00

## Rien de changé!

Les élections de la Chambre de Commerce n'ont rien changé. Aujourd'hui comme hier cette assemblée reste le fief d'un petit groupe de commerçants politiciens qui ne peuvent pardonner à M. L. Légasse de les avoir relégués au second plan et qui, pour assouvir leurs petites rancunes personnelles ne craignent pas de sacrifier, de gaieté de cœur, les intérêts vitaux de ce pays.

Connaissant depuis longtemps la mentalité de nos adversaires et les sachant totalement incapables de comprendre la nécessité d'une union de toutes les bonnes volontés en face du danger commun, nous étions bien décidés, prévoyant un échec certain, à ne pas présenter de liste et à nous désintéresser complètement de ces élections; mais de *prétendus amis*, qui ne sont jamais autant prodigues de bonnes paroles et de belles promesses que quand ils ont besoin d'un service pecuniaire sont venus nous prier d'en présenter une, nous laissant entrevoir un succès que nous n'aurions jamais osé espérer nous-mêmes.

Nous l'avons donc fait non point parce que nous pensions avoir quelques chances de réussir mais bien plutôt pour voir jusqu'où pouvaient aller la sincérité des uns et la reconnaissance des autres.

Aujourd'hui nous sommes fixés, et, si l'on en croit certains échos qui sont parvenus jusqu'à nous, les plus ennuyés de l'échec essuyé par nos amis ne sont pas précisément de notre côté.

Le résultat des élections a donc été tel

que nous l'avions prévu tout d'abord, et l'incident serait clos si nos adversaires n'avaient eu l'audace ou, pour employer une expression chère au "Réveil", le *cotot* de nous reprocher d'avoir fait intervenir la question des Ecoles et la question religieuse dans la lutte électorale.

Vraiment ces *braves gens* ne doutent de rien: ils se reconnaissent le droit de profiter de toutes nos.... *maladresses*, telle que «mauvaise exécution du Service Postal, absorption du bateau postal pour les spéculations charbonnières de M. Légasse etc. etc....»; mais il nous dénié ce lui de profiter de leurs *bêtises* politiques et autres!...

Oui ou non M. Daygrand, siègeant au Conseil d'administration comme Président de la Chambre de Commerce, a-t-il voté la laïcisation des Ecoles dirigées par les sœurs, la fermeture de l'*Ouvroir* et la suppression de deux vicaires?...

Oui, et c'est encore à lui que nous sommes redevables de l'*application* de la loi sur le monopole des inhumations puisque cette loi a été appliquée sur sa demande et dans notre Colonie seulement.

Son but, en le faisant, était évidemment de désorganiser le service du culte, c'est-à-dire un service d'utilité publique reconnu par l'Etat et réclamé par toute la population. Il n'y a, du reste, que trop réussi. En ce moment, on peut dire que ce Service est complètement désorganisé en principe, puisque sur trois vicaires qui étaient reconnus nécessaires par l'Administration et rétribués comme tels, deux ont été supprimés du jour au lendemain, et auraient été obligés de rentrer en France si le Préfet apostolique

ne leur avait lui-même donné un traitement en échange de celui que M. Daygrand leur avait fait enlever.

N'avions-nous pas, dès lors, le droit d'attirer l'attention des électeurs sur les actions politiques de ce Monsieur que les élus d'hier viennent de réélire, à l'unanimité, Président de la Chambre de Commerce, *sancctionnant*, par le fait même, tous ses votes passés et futurs?

N'avions-nous pas raison de dire que si ce même Monsieur était réélu Président, la politique renaitrait, plus violente que jamais, au sein de la Cambre de commerce?...

Ne vient-il pas encore, à la dernière réunion du Conseil d'administration, de demander la réduction du Budget du Culte, réduit cependant déjà à sa plus simple expression, puisque un seul vicaire est en ce moment officiellement reconnu.

N'a-t-il pas, à cette même réunion du Conseil d'administration et au grand scandale de M. l'Administrateur et des chefs de Service qui en font partie, insulté *bêtement* la population toute entière en la traitant de *fanatique*, entichée de mœurs religieuses?

Sont-ce donc là les questions *purement commerciales* que les nouveaux élus de la Chambre de Commerce entendaient vouloir uniquement traiter désormais?

Nous attendons leur réponse; mais jus qu'à présent leur silence n'en est pas moins une approbation pleine et entière des réflexions aussi *sottes* que *bêtes* que leur Président vient de se permettre au Conseil d'administration, au sujet des sentiments religieux de la population St-Pierraise!



## Au Conseil d'administration.

Le 21 novembre dernier il y avait réunion du Conseil d'Administration de la Colonie pour le vote définitif du budget local.

Il est vraiment heureux que le Ministre se soit opposé à la *prestation de serment* que M. l'Administrateur voulait jadis imposer aux divers membres de cette assemblée pour les obliger à garder le secret de tout ce qui pourrait y être dit et fait, car nous n'aurions pas aujourd'hui l'avantage de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la substance d'un éloquent discours prononcé dans cette réunion par l'honorable M. Daygrand, Président réélu de la Chambre de Commerce de St-Pierre.

D'après les renseignements que nous avons pu nous procurer, ce Monsieur aurait, en effet, à un moment donné, demandé et obtenu la parole pour exposer, dans le langage *clair et imagé* qu'on lui connaît, les grosses économies que l'on pouvait à son avis, réaliser sur le budget du culte.

Après avoir rappelé, non sans un petit brin d'orgueil, comment sur sa proposition, deux vicaires jusqu'à lors reconnus et rétribués par le Service local, avaient été déjà supprimés par le Conseil, il a manifesté son étonnement et aussi son mécontentement de les voir rester, quand même à St-Pierre, pour, a-t-il dit, « servir d'agents électoraux à M. Légasse ». D'après lui, « un seul vicaire était amplement suffisant pour subvenir à tous les besoins du culte, et l'on pouvait, en outre, sans grand inconvénient, lui rogner encore une bonne partie de ses appointements ».

Mais il paraît que, malgré toute son éloquence, M. Daygrand n'a pas réussi à convaincre les autres membres du Conseil d'Administration, qui bien loin de lui accorder les applaudissements qu'il en attendait, se sont contentés de répondre qu'ils connaissaient suffisamment les *sentiments religieux* de la population pour pouvoir se rendre compte qu'elle *tenait à garder* ses prêtres; que par suite, tant que la loi de séparation ne serait pas prononcée à Saint-Pierre, ils ne consentiraient jamais, pour leur part et pour seconder les visées politiques de M. Daygrand, à imposer de *nouveaux sacrifices* à cette population.

Ils ont même reconnu en principe la nécessité de deux vicaires sans toutefois oser aller jusqu'à rétablir officiellement et intégralement le traitement du second. Et en cela, ils se sont montrés pour le moins

illlogiques, car de deux choses l'une: ou bien un second vicaire est nécessaire et alors on doit lui donner un traitement équivalent à celui de son confrère; ou bien il n'est pas nécessaire et dans ce cas il n'a droit à aucun traitement.

Mais il n'en fallait pas tant pour déchaîner les colères furibondes de... *l'ex-clérical* Daygrand qui, s'en prenant alors à la population tout entière à qui il n'a pas encore pardonné de l'avoir chassé de la Mairie, l'a traité de *fanatique*, ce qui signifie en bon français: populace capable de se porter à tous les excès sous le couvert de la religion.

Le compliment n'était pas long mais il était... *flatteur*, M. le Maire, Poirier, l'a bien compris et il allait bondir sous l'insulte si M. Bousquet, Procureur de la République, ne l'avait arrêté en lui disant que ce n'était pas à lui, maire de St-Pierre à prendre la défense de la population dans cette enceinte, et il s'est chargé lui-même de rappeler M. Daygrand aux *convenances*.

Cet incident ne manque pas de piquant, surtout quand on se rappelle qu'il n'y a pas encore longtemps M. Daygrand faisait lui-même partie de cette population *fanatique* qu'il insulte aujourd'hui et que bien loin de demander la suppression des vicaires il se faisait un devoir de demander à ce qu'on en augmente le nombre.

Il est vrai qu'il était alors si pieux et si bon chrétien qu'il n'avait pas trop d'un prêtre pour lui tout seul.

Et maintenant encore, il faudrait bien peu le croire pour croire qu'il a beaucoup changé; car si, pendant les quelques mois qu'il passe chaque année à St-Pierre, il se prive volontairement, pour les raisons que l'on sait, des douces consolations de sa religion, pendant son séjour en France il se dédommage amplement en passant une grande partie de ses journées à réciter des patenôtres dans les églises ou à faire visite aux bons moines de Paramé. Cela est si vrai qu'il passe là-bas pour un *saint* et l'on croit même que, dans son *fanatisme*, il finira un jour par se faire moine.

C'est la grâce que nous lui souhaitons.

Ainsi soit-il.

## LE BUDGET DES COLONIES

La semaine dernière, la Chambre des Députés a discuté et voté le Budget des Colonies, et nous savons que notre Délé-

gué M. Louis Légasse s'est occupé activement, par l'intermédiaire de ses amis, d'y faire entendre nos revendications.

Nous ignorons encore, au moment où nous écrivons, le résultat de ses démarches; mais quel qu'il soit, il est vraiment déplorable que la Chambre de Commerce de St-Pierre ne se soit même pas douté que le vote de ce budget était en discussion ou qu'elle n'ait pas songé à seconder les efforts de notre Délégué en unissant sa voix à la sienne.

Il est vrai que son Président était en ce moment très occupé à demander, en Conseil d'Administration, la réduction du Budget des cultes et la suppression des vicaires de St-Pierre. Mais il ne faudrait cependant pas que la politique locale absorbe à tel point nos nouveaux élus qu'ils n'aient même plus le temps de songer aux questions vitales du pays.

## Devant la Cour d'assises

C'est mardi dernier que M. Mazier a comparu devant la Cour d'Assises de la Colonie sous l'inculpation d'avoir, dans un récent article intitulé: *Douane et Fraude*, porté atteinte à l'honneur et à la considération de M. Larquère, chef du service des Douanes à St-Pierre.

Le jury était composé comme suit:

Juge président, M. Vernerey.

Assesseurs, MM. Hamel et Coudray,

Membres de Jury, MM. Bidel, Laborde, Ledret E. et Lebreton.

Après les bruits qui avaient été lancés la semaine précédente, qu'un *gros scandale* ne manquerait pas d'éclater à cette occasion, tout le monde s'attendait à voir M. Mazier apporter les *preuves écrasantes* contre M. Larquère. Mais il n'en a pas fourni une seule... se réservant sans doute pour une autre fois.

Tout ce que M. Mazier a pu dire pour sa défense c'est qu'il avait lancé ses insinuations perfides contre le Chef du Service des Douanes dans l'unique but de défendre les intérêts commerciaux de ses compatriotes, comme il l'avait toujours fait pendant 48 ans et en particulier lorsqu'il vendait des bougies et des pices et pioches à la Municipalité.

Ce petit morceau d'éloquence a parait-il, produit une grosse impression sur les jurés

qui prenant en considération son titre de St-Pierrais, l'ont acquitté par 4 voix contre 3, malgré un vêtement réquisitoire du Procureur de la République.

Comme bien l'on pense, ce verdict d'acquittement, auquel on était loin de s'attendre, a mis tout le *clan mazieriste* dans la jubilation. Le Champagne des grandes circonstances a coulé à pleins verres pendant que des valets grassement rétribués s'en allaient nuitamment écrire sur certaines portes et sur certains murs qui étaient censés abriter des adversaires, que justice venait d'être rendue à leur seigneur et maître.

Puisque cela leur fait tant plaisir, crions donc avec eux: *Vive la Justice!* Cette pauvre justice s'égare et se cache si souvent que nous aurions vraiment mauvaise grâce à ne pas la saluer chaque fois qu'elle s'éteint ainsi au grand jour.

Quoiqu'il en soit, M. le Chef du Service des Douanes n'en sort pas moins *blanchi* de cette affaire. En faisant poursuivre M. Mazier il a prouvé, d'une façon péremptoire que les insinuations malveillantes que le "Réveil" avait lancées contre lui ne reposaient sur aucun fondement. Il n'en demandait pas davantage et son honneur est sauf.

## Tous fanatiques.

Le dictionnaire nous apprend que le mot *fanatique* s'applique en général aux individus qu'un zèle trop ardent pour une religion prive pour ainsi dire de leur raison.

Le fanatique est un halluciné qui obéit aveuglément à celui qui aura pris de l'emprise sur son esprit et le mènera, pour employer une expression vulgaire, par le bout du nez.

Or, c'est de ce qualificatif peu flatteur que la population St-Pierraise a été gratifiée l'autre jour au Conseil d'administration par M. Daygrand, le nouvel élu de la Chambre de Commerce à la présidence de cette assemblée:

Il y a assurément certaines contrées où les populations sont fanatiques, les musulmans, les fakirs de l'Inde, sont en général fanatiques, mais certes, ce n'est pas le cas à St-Pierre.

La population de ce pays est catholique, croyante, écoutant attentivement les paroles de ses prêtres, lorsque du haut de la Chaire de St-Pierre ils lui enseignent les admirables préceptes de l'Évangile; mais il ya loin entre cela et le *fanatisme*.

C'est donc une injure gratuite, inspirée par un sentiment d'orgueil et de suffisance qui ont mis ces paroles dans la bouche du Président de la Chambre de Commerce.

Les St-Pierrais ne l'oublieront pas, et lorsque le moment sera venu ils sauront s'en souvenir.

Mais vous, M. Daygrand qui traitez les St-Pierrais de fanatiques, qu'étiez-vous donc il y a quelques années, lorsque vous fréquentiez l'église d'une manière plutôt assidue? Un catholique sincère ou simplement un farceur. Lorsque, au Collège de Church Point vous avez plié l'échine, communiqué avec componction et les yeux levés aux ciel dans la Chapelle de ces braves pères Eudistes, étiez-vous sincère ou bien ces marques extérieures du culte n'étaient-elles chez vous que momeries et hypocrisies? Répondez donc?

Tenez, vous faites pitié et ceux qui vous ont élu ont été bien mal inspirés, ma foi!

Au Conseil d'administration vous avez su ouvrir la bouche pour insulter vos compatriotes, mais lorsque le Maire M. Poirier a discuté, pendant très longtemps avec M. l'Administrateur, la question vitale du Tarif général des Douanes, des droits de navigation; lorsqu'il a fallu agiter et proposer les réformes à réaliser pour arriver à faire renaître la prospérité de ce pays, qu'avez-vous dit? Quelle part avez-vous prise à la discussion?

Ces questions étaient peurtant de votre ressort.

Vous n'avez seulement pas ouvert la bouche.

Vous deviez être en effet exténué, car il vous avait fallu un véritable effort d'imagination joint à une haute dose d'orgueil et de pédantisme pour cracher sur vos concitoyens ce mot de *fanatiques*.

Aussi vous êtes jugé et bien jugé par les St-Pierrais: vous pouvez courir après le *ruban rouge*, vous ne l'aurez jamais, croyez-le bien!

## LE CHOIX DES JURÉS.

L'acquittement dont M. Mazier vient de bénéficier, mardi dernier et qui a suscité l'indignation générale, prouve, une fois de plus, la vérité et la justesse d'une réflexion que nous avons souvent entendu faire, à savoir: *qu'on est toujours acquitté en Cours d'assises*.

Le fait est que les condamnations encourues devant ce tribunal sont au moins très rares.

A quoi cela tient-il? A plusieurs raisons sans doute, mais cela tient surtout à la façon déplorable dont le choix des jurés est fait.

La Justice demanderait, il nous semble, que les jurés fussent désignés, séance tenante, par une sorte de tirage au sort, et non huit ou quinze jours à l'avance comme cela se fait couramment à St-Pierre.

Quoi de plus facile alors que de les *travailler*, de les gagner par de bonnes paroles et de bons dîners ou de les influencer par des menaces!.. cela s'est vu et cela se verra.

De plus on devrait éviter avec soin d'accepter, comme jurés, des personnes que tout le monde sait être dévouées *corps et âme* à l'accusé, celles qui sont associées avec lui dans une même entreprise, celles enfin qui ont été mêlées d'une façon ou d'une autre à l'affaire sur laquelle elles sont appelées à se prononcer.

Or, parmi les jurés qui ont été appelés à se prononcer pour ou contre la culpabilité de M. Mazier, n'en est-il pas qui lui sont dévoués *corps et âme* à tel point qu'ils n'hésiteraient pas à l'acquitter de tous les crimes? N'en est-il pas qui ont été mêlés à une affaire de fraude dévoilée par le "Réveil", puis poursuivis et condamnés sur la requête du Chef du service des Douanes?.. N'en est-il pas même qui sont actionnaires du "Réveil"?

Et si oui, pourquoi ne les a-t-on pas reçus?.. C'eût été justice et le verdict aurait peut-être alors été tout différent.

## Le nouveau Lambert

Le nouveau "Lambert" est sur les charbons depuis notre entrefilet. Il ne s'agit point évidemment de M. Victor Lambert, l'ancien typographe du "Réveil", dont nous ignorions du reste la présence à St-Pierre.

Aussi ce n'est point lui qui s'est amusé à écrire dans le dernier "Réveil": il a eu jadis trop de mal à se faire payer comme typographe pour s'en faire aujourd'hui le collaborateur et de lui donner de la copie.

Ce que nous savons c'est que le nouveau Lambert dont nous avons parlé, est allé trouver le M. Lambert dont nous ne parlions pas pour lui raconter une histoire à dormir debout à savoir: que la "Vigie"



venait de le traiter de *mouchard* et qu'il y allait de son honneur de répondre par une lettre qu'on lui dicterait et au bas de laquelle il apposerait sa signature.

M. Victor Lambert qui n'avait même pas lu la "Vigie" s'est paraît-il, contenté de répondre : « Je me f... pas mal de ce que dit la "Vigie" et même le "Réveil" et au surplus faites tout ce que vous voudrez. »

Le nouveau "Lambert" n'en demandait pas davantage et voilà toute l'explication de l'origine de la lettre parue dans le dernier "Réveil".

Mais prouve-t-elle que le nouveau "Lambert" ne se tient pas caché dans les ateliers du "Réveil" ?

Cà c'est une autre question et il faudrait sans doute beaucoup de lettres comme celle-là pour nous tirer d'embarras.

C'est égal, il faut avouer que nous avions frappé juste, à moins que le proverbe : « *qui se sent morveux se mouche* », ait cessé d'être vrai, ce que nous ne croyons pas !

## NOUVELLES MARITIMES.

On est inquiet dans les milieux maritimes sur le sort de la goëlette "Angler", armateur M. Emile Lebreton.

Cette goëlette qui allait en France pour la première fois est partie le 12 octobre et depuis on n'en a pas eu de nouvelles.

Il y a tout lieu de craindre encore un de ces sinistres comme malheureusement on en voit trop souvent.

Qu'a-t-il pu arriver à cet excellent bateau, bien gréé, nouvellement mâté et qui réunissait toutes les qualités désirables pour faire une courte traversée :

C'est là le secret de la mer, et il est à craindre qu'on ne le sache jamais.

Soixante six braves étaient embarqués sur l'Angler, la plupart appartenaient aux équipages des goëlettes Feronia et Agonaise. C'est dire que tous emportaient avec l'espérance de revoir bientôt les êtres chéris, un pécule qui ferait la vie facile pour l'hiver.

Hélas en ce moment ces femmes, ces enfants, ces vieillards, interrogent chaque jour et avec une anxiété toujours croissante cette mer farouche qui a peut-être englouti l'époux, le fils, le père.

Tout espoir n'est pas encore perdu et peut-être sous peu aurons-nous de bonnes nouvelles à annoncer.

Nous le souhaitons bien vivement.

**ÉTUDES**  
de M<sup>e</sup> J. Enguehard, agréé poursuivant,  
de M<sup>e</sup> L. Guillaume avocat-agréé,  
et de M<sup>e</sup> E. Salomon notaire,  
à St-Pierre.

## VENTE SUR LICITATION SUR BAISSE DE MISES A PRIX

L'an 1907 le mardi 17 Décembre à 2 heures du soir.

En l'étude du Notaire de la colonie sise à St-Pierre rue de Sèze en exécution de deux jugements rendus par le tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de la Colonie le 23 octobre 1907. A la requête de M. Emile Houlduce, armateur, demeurant à St-Malo, ayant pour agréé constitué M<sup>e</sup> J. Enguehard.

En présence de :

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Eugène Rochard marchand-boucher, demeurant à St-Pierre, pris comme tuteur du mineur Ernest Aubert.

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Elise Aubert, épouse de M<sup>r</sup> Charles Landry calfat demeurant à Montréal.

Ayant pour avocat-agréé constitué M<sup>e</sup> L. Guillaume.

3<sup>o</sup> M. Lebourg Aristide, tonnelier, demeurant à St-Pierre, pris comme subrogé tuteur du mineur Ernest Aubert.

Il sera procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés :

*Lot n<sup>o</sup> 1*—Une propriété sise à St-Pierre à l'angle des rues Brue et de la Boulangerie, consistant en une maison avec terrain et dépendances, bornée au nord par Luberry à l'ouest par Landry.

Mise à prix . . . . . 400 fr.

*Lot n<sup>o</sup> 2*—Une maison avec terrain et dépendances sise à St-Pierre, rue Brue, bornée au nord par Arantzabé au sud par la dite rue, à l'est par Landry, et à l'ouest par Légua.

Mise à prix . . . . . 200 fr.

*Lot n<sup>o</sup> 3*—Une maison et terrain sis à St-Pierre rue Sadi-Carnot, borné au nord par la Rue Nielly à l'est par héritiers Leroux à l'ouest par héritiers Chesnel et au sud par la Rue Sadi-

Carnot;

Mise à prix . . . . . 200 fr.

Le cahier des charges pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du Notaire de la colonie.

Fait à St-Pierre le 30 novembre 1907.

J. ENGUEHARD

## A vendre.

### UN CANOT A GAZOLINE.

S'adresser chez M. E. Sire.

## A vendre

### Une bonne bicyclette

S'adresser au bureau du Journal.

## Imprimerie

### "LA VIGIE"

### IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Cartes de Visite,  
cartes de faire-part,  
Naissance - Mariage  
et Décès  
Factures - Bon  
Connaissances etc.,  
Affiches tous formats.

### Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE

Imp. LA VIGIE Le Gérant F. Dotsabide